Docusign Envelope ID: B7A3793D-CFC6-8BDE-813D-389DFCF68491

LIASSE FISCALE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2026

Désignation de l'entreprise : SAS A.2.C. — 1 2

Adresse de l'entreprise : Z.A. Les Brandeaux 16400 PUYMOYEN — Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * : 3 9 3 4 9 8 2 2 5 0 0 0 1 9 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 5

Certifié conforme à l'original par Jérôme FLÉ

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC Jérôme FLÉ	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 254	AG 7 254	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	5 000	AK 5 000	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 466 040	AS 4 446 348	19 692
	Autres immobilisations corporelles	AT	162 855	AU 131 823	31 033
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	9 999	CT 3 000	6 999
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	12 168	BI	12 168
	TOTAL (II)	BJ	4 663 316	BK 4 593 424	69 892
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	17 793	BM	17 793
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP	12 796	BQ	12 796
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	604 118	BY	604 118
	Autres créances (3)	BZ	938 392	CA	938 392
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	131 924	CG	131 924
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ	1 705 023	CK	1 705 023
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 368 339	1A 4 593 424	1 774 915

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2026

Docusign Envelope ID: B7A3793D-CFC6-8BDE-813D-389DFCF68491

SAS A.2.C.
Z.A. LES BRANDEAUX 16400 PUYMOYEN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 SD 2026

Désignation de l'entreprise : SAS A.2.C. — Néant ☐*

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 149 500)	DA	149 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	14 950
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	487 093
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	232 785
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	884 328
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	40 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	40 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	469 758
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	7 984
	Instrument financier à terme	D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	184 504
	Dettes fiscales et sociales	DY	187 883
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	458
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	850 587
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 774 915

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	448 552
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

SAGE Experts-comptables - Janvier 2026

Docusign Envelope ID: B7A3793D-CFC6-8BDE-813D-389DFCF68491

CF Expertise Comptable

ANNEXE

Docusign Envelope ID: B7A3793D-CFC6-8BDE-813D-389DFCF68491

ANNEXE

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.
Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun événement ayant une incidence significative sur les états financiers et leur comparabilité par rapport à l'exercice précédent n'est à mentionner sur l'exercice.

II – ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

III – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :
Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Docusign Envelope ID: B7A3793D-CFC6-8BDE-813D-389DFCF68491

2. CHANGEMENT DE METHODE

Conformément à l'article 831-2 du Plan Comptable Général, les changements intervenus au cours de l'exercice sont présentés ci-après.

Changement de réglementation comptable		
Présentation du changement de règlementation comptable affectant l'entité		*À l'ouverture de l'exercice*
	Impact poste 1	*Montant*
	Impact poste 2	*Montant*

Dans le cas où l'impact entraine une diminution du poste du bilan ou du compte de résultat concerné, le montant est indiqué entre parenthèses ou précédé du signe moins (-).

3. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➢ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.
Les frais d'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont comptabilisés directement en charges.

✓ Frais d'établissement :

La société comptabilise en charges d'exploitation ses frais d'établissement.

✓ Frais de développement :

La société a opté pour la comptabilisation des charges d'exploitation des coûts de développement.
La phase d'industrialisation du Brevet Shellpack est en stand by.

✓ Fonds de commerce

Seuls sont inscrits en fonds commercial les éléments incorporels acquis par l'entreprise. Ces éléments font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur actuelle est notablement inférieure à leur valeur nette comptable.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Docusign Envelope ID: B7A3793D-CFC6-8BDE-813D-389DFCF68491

Toutefois, la société étant en dessous des seuils prévus par le décret n° 2024-152 du 28 février 2024 (total bilan ≤ 7,5 M€ ; chiffre d'affaires ≤ 15 M€ ; effectif ≤ 50) et par mesure de simplification, l'amortissement économique pour dépréciation a été calculé sur la durée d'usage fiscale pour les immobilisations non décomposables.

➢ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les frais d'acquisition d'immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

Une dépréciation est constituée lorsqu'à la clôture de l'exercice la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Au 31/12/2025, il a été décidé la mise en liquidation de la société ShellPack. Une provision sur titre de 3000 € a été comptabilisée en conséquence.

➢ Stocks et en-cours

Les stocks de marchandises et approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) selon la méthode du premier entrée/premier sorti.

Les stocks de produits intermédiaires et finis sont valorisés à leur coût de production incluant le coût d'acquisition des fournitures consommées et les charges directes et indirectes de production (hors frais financiers).

Les coûts d'emprunt des stocks sont comptabilisés en charges.

Une dépréciation est constituée lorsqu'à la clôture de l'exercice le coût d'entrée du stock excède la valeur nette probable de réalisation déterminée selon les conditions du marché.

➢ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➢ Opérations en devises

Les opérations en devises sont comptabilisées au cours du jour. Les écarts constatés sur l'exercice entre le cours d'enregistrement et le cours du jour du règlement sont comptabilisés en différences de change dans le résultat financier.

A la clôture de l'exercice, les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont converties aux cours de clôture.

Les opérations faisant l'objet d'une couverture de change sont enregistrées au cours de la couverture.

Docusign Envelope ID: B7A3793D-CFC6-8BDE-813D-389DFCF68491

➢ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

Une provision pour risque prudhommal a été comptabilisée sur n-1 pour 10 000 €. Elle a été portée à 40 000 € au 31/12/2025

➢ Engagements en matière de retraite

Option retenue :

Compte tenu du turnover, du nombre de salariés et de l'âge de l'effectif, les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs.

➢ Autres Informations

La société est entrée dans le groupe fiscal OLIS PACKAGING au 01/01/2013. L'entree dans le groupe fiscal n'a aucune conséquence sur les comptes de la société.

Docusign Envelope ID: B7A3793D-CFC6-8BDE-813D-389DFCF68491

A.2.C

Société par actions simplifiée au capital de 149.500 Euros
Siège social : 2 Zone Artisanale les Brandeaux 16400 PUYMOYEN
393 498 225 RCS ANGOULEME

✧✧✧✧

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Extrait du rapport de gestion

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, qui s'élève à 232.784,85 € de la manière suivante :

- **Bénéfice 232.784,85 €**
 - A la distribution de dividendes à l'Associée unique,..... 100.000,00 €
 - Au compte « *Autres réserves* », le solde, ci 132.784,85 €

RESOLUTION VOTEE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT

Extrait des Décisions Mixtes de l'Associée unique du 30 juin 2026

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé, qui s'élève à 232.784,85 € de la manière suivante :

- **Bénéfice 232.784,85 €**
 - A la distribution de dividendes à l'Associée unique,..... 100.000,00 €
 - Au compte « *Autres réserves* », le solde, ci 132.784,85 €

Fait à PUYMOYEN,
Le 30 juin 2026.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Directeur Général,
Jérôme FLÉ,
Es-qualités.

Jérôme FLÉ